



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

CABINET
2019-

Arrêté n° 2019 / 280 /PREF / SG / du 12 DEC. 2019

**modifiant l'arrêté préfectoral N°2019-266/PREF/CAB du 26 novembre 2019
portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.
Promotion du 1^{er} janvier 2020.**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLÉMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005, modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2018, portant nomination de Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI-2019-09-10-008 du 10 septembre 2019, portant délégation de signature accordée à Madame Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N° 17/1643 du 20 septembre 201, portant nomination de Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu l'arrêté N°SG/S-2019-006 du 13 février 2019, portant délégation de signature à Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, Directeur des Services du Cabinet ;

Vu les dossiers déposés par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy le 08 octobre 2019.

Vu les avis favorables émis le 08 octobre 2019, par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – **ARGENT** – est décernée à :

- Madame Nathalie GREUX, Rédacteur, domicilié à Terre-Neuve-97133 Saint-Barthélemy.

- Madame Emma MAXOR, Adjoint Administratif principal 1^{re} classe affectée au service de l'Etat-civil, demeurant à Dévet, 97 133 Saint-Barthélemy.
- Monsieur Francis BLANCHARD , Agent de maîtrise à la Direction des services techniques, demeurant à Salines-97133 Saint-Barthélemy.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale – **VERMEIL** – est décernée à

- Monsieur Jacques GREUX, maître de port, technicien principal, demeurant à Anse des Flamands-97133 Saint-Barthélemy
- Monsieur Philippe JAZAWANT-GHIRAOU, technicien à la Direction des services techniques, demeurant à Colombier-97133 Saint-Barthélemy.
- Monsieur Guy MAXOR, agent technique principal au port de Gustavia, demeurant à Colombier-97133 Saint-Barthélemy.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale – **OR** – est décernée à

- Monsieur Denis GREUX, Directeur Général des Services à l'Hôtel de la Collectivité, demeurant à Bois-neuf-Colombier 97 133 Saint-Barthélemy.

Article 2 : Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales, sont décernées dans le cadre de la promotion du 01 janvier 2020.

Article 3 : La Préfète déléguée de la Préfecture de Saint-Barthélemy et e Saint-Martin et le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le



Pour le Représentant de l'État
La Préfète déléguée

Sylvie FEUCHER

Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification »